

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 83 (1957)
Heft: 8

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin S.I.A.

Informationsblatt des Schweizerischen Ingenieur- und Architekten-Vereins
Bulletin d'information de la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes
Bollettino d'informazione della Società Svizzera degli Ingegneri ed Architetti

N° 11

Rédaction

M. Angst, A. Brun,
M. Cuénod, O. A. Lardelli,
O. Pisenti, P. Soutter, H. Suter,
J. P. Vouga

Édité par le Secrétariat général de la S.I.A.,
Beethovenstrasse 1, Zurich 22

Ce Bulletin est publié séparément en langue
allemande et en langue française

Mars 1957

Table des matières

La relève dans les professions scientifiques et techniques, un problème d'une brûlante actualité	1
Logements économiques et rationalisation de la construction	
Mesures en vue de la construction de logements économiques	3
Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens, extraits du rapport annuel de 1956	4
Relations internationales	5
Communications du secrétariat général	6
Mutations	7

La relève dans les professions scientifiques et techniques, un problème d'une brûlante actualité

Le manque de personnel qualifié, particulièrement grave de nos jours, a déjà été dénoncé à plusieurs reprises par les milieux compétents. La S.I.A. est spécialement préoccupée par le problème de la relève dans les professions scientifiques et techniques. Nous renvoyons le lecteur à l'exposé du délégué aux possibilités de travail¹, qui examine tous les aspects de ce problème et des solutions à y apporter. Par ailleurs, l'Association suisse des électriciens a organisé le 10 avril 1956, à Zurich, un débat où ont été traitées les questions de la relève et exprimées des idées intéressant spécialement les ingénieurs de l'industrie².

Le Groupe S.I.A. des ingénieurs de l'industrie a étudié dans son assemblée générale du 27.10.1956, à Aarau, le problème des besoins futurs en personnel qualifié considéré à la lumière du développement démographique et économique à longue échéance, thème sur lequel M. Ch. Gasser, directeur de la S.A. Georg Fischer, à Schaffhouse, a présenté un remarquable exposé³.

Comme M. Gasser le souligne, il est nécessaire d'étudier et de connaître tout d'abord les causes de la situation actuelle pour pouvoir en déduire quelles seraient les mesures propres à y remédier. Le conférencier montre clairement que le manque actuel de personnel qualifié n'est pas seulement une conséquence du développement inattendu de la conjoncture économique mais qu'il devait inévitablement résulter des tendances de l'évolution démographique et économique à longue échéance. On peut se demander avec raison pourquoi ces faits, et notamment l'étude des courbes relatives à l'évolution de la production industrielle et au changement de structure dans le domaine de l'emploi, n'ont pas conduit l'industrie suisse à envisager plus tôt des mesures appropriées. Sans doute n'a-t-on pas pris les précautions utiles parce qu'on était persuadé, dans les premières années après la guerre, qu'une crise

surviendrait, sitôt couverts les besoins immédiats de marchandises. Mais, d'autre part, il est inhérent à la structure politique de notre pays que trop souvent on ne recourt à des remèdes qu'au moment où une situation donnée est devenue manifestement intenable pour tous et rend un changement indispensable. M. Gasser démontre de manière impressionnante l'existence d'un processus permanent d'expansion économique, dont le « trend » s'élève avec une régularité étonnante et autour duquel s'accomplissent les fluctuations de la conjoncture. Par ailleurs, nous savons tous que le nombre des heures de travail par quantité produite diminue sans cesse, grâce au génie technique de l'homme.

On comprend aisément que la question de l'évolution de la conjoncture, soulevée ci-dessus, soit encore débattue aujourd'hui. Nombreux sont ceux — et il faut le souligner — qui n'ont pas encore compris que les besoins de l'homme peuvent augmenter presque indéfiniment et que le maintien ou non de la conjoncture dépend essentiellement de la circulation économique et de l'échange des différents services. C'est donc un problème d'ordre économique général. On ne peut néanmoins savoir encore si la structure économique actuelle et l'attitude de l'économie privée, qui dépend de nombreux éléments psychologiques, permettront de maintenir le rythme de la production, non seulement du point de vue des matières premières et des techniques de fabrication, mais aussi sous l'aspect de la mise à disposition d'un personnel suffisant. Les facteurs humains jouent ici un rôle beaucoup plus grand que celui qui leur a généralement été reconnu ou dont il a été tenu compte jusqu'ici.

M. Gasser montre que, partant de la structure actuelle de l'économie, plus ou moins bien connue, et de l'évolution technique, on peut prévoir que 100 à 150 000 travailleurs qualifiés manqueront en Suisse en 1970 ; et encore ce calcul ne tient-il pas compte du nombre des travailleurs étrangers — actuellement environ 330 000 — dont l'influence ne saurait être évaluée. M. Gasser lui-même fait toutes réserves quant à l'admissibilité d'une telle extrapolation. Il vaudrait cependant la peine d'étudier

¹ Bulletin d'information du délégué aux possibilités de travail (nov. 55, n° 3).

² Bulletin ASE, tome 47 (1956), n° 15.

³ Industrielle Organisation, Revue suisse pour l'organisation industrielle (1956), n° 11.

plus à fond ces données. De toute façon, il est certain qu'à longue échéance non seulement la population s'accroît mais aussi et dans une bien plus large mesure la production industrielle, par exemple. Les courbes de la production, représentées à l'échelle logarithmique, le temps étant porté en abscisse à l'échelle linéaire, donnent approximativement des lignes droites, ce qui revient à dire que la production double à intervalles réguliers. La raison profonde de ce fait caractéristique, qui se manifeste par exemple aussi dans l'évolution du nombre de personnes occupées dans les industries des biens de production, réside, comme c'est le cas pour des phénomènes techniques semblables, en ce que les effets d'une cause suscitent des effets secondaires qui, de leur côté, favorisent l'action de la cause primaire. Les courbes de la figure 4 de l'exposé de M. Gasser, que nous reproduisons ci-dessous avec l'autorisation de l'auteur et de la rédaction de la revue « Industrielle Organisation », illustrent bien cette tendance. Elles indiquent l'évolution, importante au point de vue de la relève, du nombre des personnes occupées dans les différentes branches de l'économie.

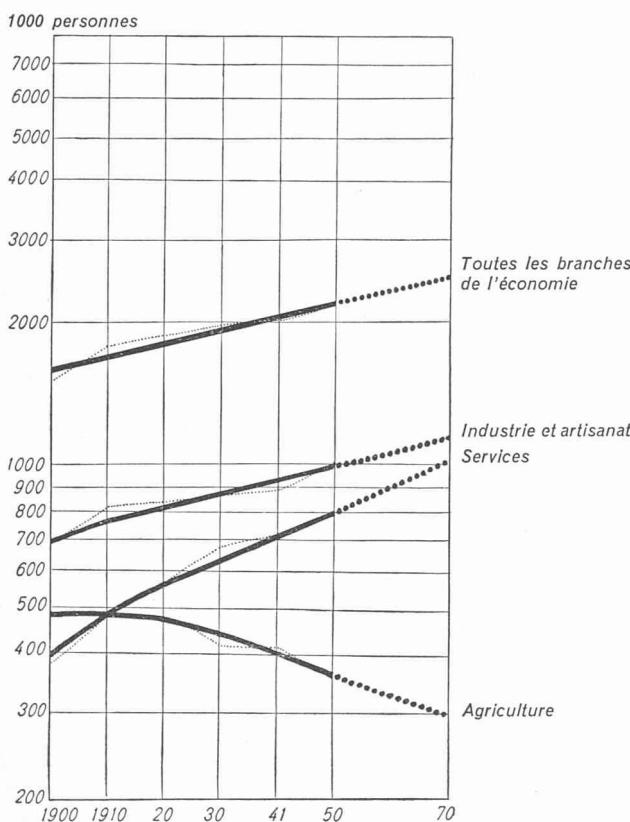


Fig. 4 a

Cette extrapolation, qui doit manifestement conduire à un déficit dont on ne peut imaginer comment il pourra être comblé, exige un examen approfondi de l'ensemble de la situation, et notamment de la position de la Suisse dans l'évolution future du marché européen. Il convient ici de souligner l'apparition de certains éléments tout nouveaux de la situation. C'est, en effet, bien la première fois, dans l'histoire de ces dernières décennies, que nous nous trouvons depuis un nombre considérable d'années devant un manque général de personnel. Cette pénurie donne à ce dernier une tout autre position que celle qu'il avait par exemple encore dans les années de crise qui ont précédé la deuxième guerre mondiale. Presque toutes les branches de l'économie sont surchargées de travail et

il est probable que le moment arrivera bientôt où beaucoup de personnes préféreront renoncer, en faveur d'une vie plus tranquille, à une nouvelle augmentation, même considérable, de leur revenu. D'autre part, l'automation provoque une évolution qui s'accentuera encore ces prochaines années, où nous verrons sans doute une grande partie du travail assumé par la servo-technique aussi bien dans le domaine de la production que dans celui, surtout, des services (banques, assurances, services publics, etc.).

Nous nous trouvons ainsi placés devant l'étrange fait qu'à côté du manque à peu près certain de personnel qualifié, certains cercles de la population craignent un chômage dû à l'extension de l'automation. Il appartient aux milieux techniques — et c'est une tâche urgente — de mettre en lumière les causes réelles pouvant engendrer un tel chômage, afin de dissiper ces craintes et de trouver, le cas échéant, les moyens propres à empêcher une évolution critique de la situation. Tout le monde est sans doute d'accord qu'à cet égard l'inflation, comme aussi la déflation, sont

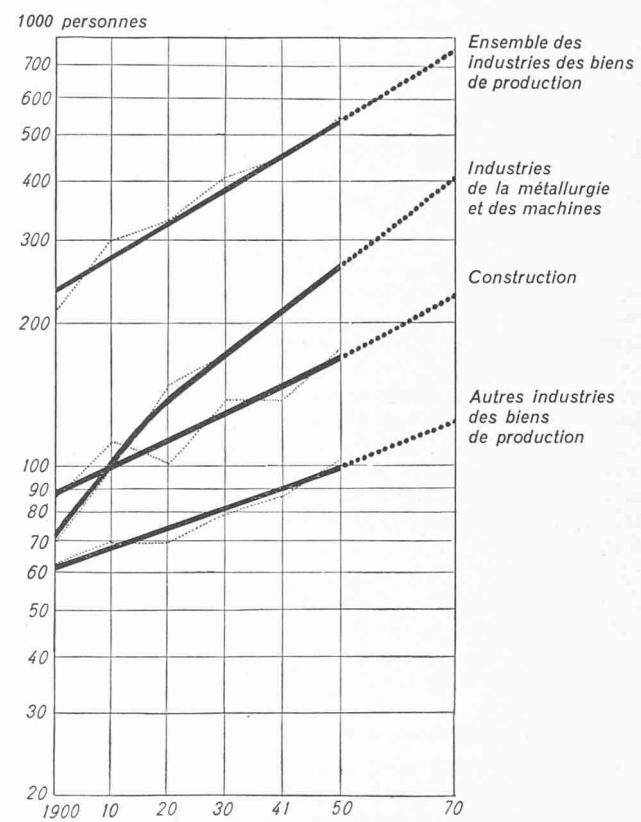


Fig. 4 b

dangereuses. L'ingénieur jugera volontiers que le maintien du pouvoir d'achat de la monnaie est une tâche de l'Etat et la condition essentielle de la stabilité économique. M. Gasser termine son exposé en indiquant une série de mesures utiles dans le domaine de la relève. A cet égard, et comme nous l'avons dit plus haut, un grand nombre de questions partielles se posent, qu'il est assez facile de dominer et, espérons-le, de résoudre. Certes, il est délicat de préconiser, par exemple, des mesures pour l'amélioration de la formation alors que nous sommes en pleine période de manque de personnel. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue que nous avons trop tendance, en Suisse, dans une telle situation, à recourir à des solutions partielles, à court terme, et par conséquent imparfaites.

Comme M. Gasser le souligne, il est temps de parler haut et clair de ces faits. L'ingénieur et l'architecte, conscients de leur responsabilité, doivent se faire un devoir de collaborer aux recherches et efforts entrepris pour assurer la relève. C'est ainsi seulement que nous pourrons nous libérer du reproche qui nous est généralement adressé, à savoir que le développement inouï de la technique est la source de toutes ces difficultés. C'est en frappant sur un clou qu'on l'enfonce... Selon cette méthode éprouvée, nous devons soulever encore et toujours ces questions et exprimer les idées qu'elles nous suggèrent.

Si l'évocation de l'excellent exposé de M. Gasser et les considérations qu'il nous a inspirées constituent un rappel en ce sens, elles auront rempli leur but.

La commission de rédaction espère pouvoir exposer plus à fond, dans un prochain article, les solutions positives qui peuvent être apportées au problème de la relève et les mesures prises jusqu'ici par les principales organisations qui s'en occupent actuellement sur le plan international (FEANI, EUSEC), national (Commission fédérale pour l'étude des mesures propres à assurer la relève des techniciens et hommes de science) et à l'intérieur de la S.I.A.

Logements économiques et rationalisation de la construction

Les problèmes du logement sont partout au premier plan. L'urgence avec laquelle ils se posent en Suisse est peut-être moins tragique qu'en d'autres pays; il n'est pas moins surprenant de devoir constater qu'en pleine période de prospérité, un pays au niveau de vie aussi élevé ne les a pas résolus d'une façon plus satisfaisante. Les solutions ne se trouvent, en effet, pas aisément dans un pays fractionné par des frontières administratives si nombreuses. C'est dans de tels cas que peuvent intervenir utilement les associations nationales comme la S.I.A. qui sont seules à franchir les barrières cantonales.

Parmi les problèmes du logement, celui de l'abaissement du coût de la construction par les moyens de la coordination et de la rationalisation a notamment toujours préoccupé les architectes.

A diverses reprises, la S.I.A. a exprimé l'avis qu'une coordination était nécessaire entre les offices du logement des principaux cantons et des principales villes pour éviter le gaspillage des crédits ou des matériaux, la dispersion des efforts, le manque de profit des expériences. C'est ainsi qu'une première fois, la commission S.I.A. pour la rationalisation de la construction s'était adressée au Département fédéral de l'économie publique pour l'inviter à accorder un important crédit pour des études systématiques à entreprendre dans ce domaine, à l'image de ce qu'accomplissent tous les pays qui nous entourent. Cette requête avait été écartée, la Confédération constatant que le problème du logement était du ressort des cantons. Par la suite, au début de 1955, devant l'activité grandissante des organes et institutions internationaux en matière de logement, la S.I.A. prit une nouvelle initiative en convoquant une conférence de toutes les associations et institutions suisses en relation avec l'activité du bâtiment, pour y discuter de la création d'un Centre suisse du bâtiment chargé, à la fois, de l'indispensable coordination sur le plan national et de la liaison avec les organisations internationales.

La mise sur pied de ce Centre, par la seule initiative des intéressés, se révélait cependant difficile. C'est la raison pour laquelle la S.I.A. se félicite aujourd'hui des conclusions du rapport que vient de publier la Commission fédérale du contrôle des prix sur les problèmes du logement économique¹.

Ces propositions, dont on lira plus loin les plus intéressantes, sont le résultat des très sérieuses études d'une sous-commission au sein de laquelle la S.I.A. était représentée par M. J. P. Vouga, architecte à Lausanne, et par M. H. Ritter, ingénieur à Zurich. Elles confirment entièrement le point de vue déjà exprimé par la S.I.A., en lui donnant l'appui autorisé d'un organisme fédéral.

Il ne nous reste plus qu'à formuler le vœu que le Conseil fédéral fasse siennes les conclusions de la Commission du contrôle des prix et que l'année 1957 voie, sous l'impulsion d'un Centre suisse du bâtiment, le début de cette coordination en matière de logement qui se développe aujourd'hui à l'échelle de l'Europe sans que nous la connaissions au niveau intercommunal.

Mesures envisagées en vue de la construction de logements économiques

(Extraits du rapport susmentionné de la Commission fédérale du contrôle des prix)

Politique foncière et politique de la construction

- Politique foncière et politique de la construction à longue échéance afin que les terrains nécessaires pour la construction de logements économiques puissent être acquis et aménagés en temps voulu. A cela se rattachent les travaux du plan d'aménagement national et des plans d'aménagement régionaux dans le sens d'une décentralisation de l'industrie, l'aménagement de nouvelles zones résidentielles, de même que l'examen de mesures propres à freiner la hausse des prix des terrains.
- Etude rapide du problème des transports publics, introduction d'horaires de travail favorisant le développement de cités d'habitation dans la périphérie.
- Encouragement de l'équilibre financier intercommunal pour atténuer dans la mesure du possible les différences des taux d'imposition.
- Etude des possibilités de coordination des institutions sociales, afin d'encourager la décentralisation des cités d'habitation.

Prescriptions et lois sur la police des constructions

- Adaptation rapide de la législation et des prescriptions en matière de construction ainsi que de la procédure pour tenir compte de la pénurie de terrains, du coût élevé de la construction et des progrès techniques.
- Adaptation de ces prescriptions aux exigences de la construction rationnelle en ce qui concerne la hauteur des immeubles, leurs distances respectives, la hauteur des étages, l'aménagement des combles et des cages d'escaliers, les échafaudages, les délais de séchage, les dispositions de salubrité et de la police du feu, les installations sanitaires et électriques ainsi que la conception architecturale. Révision des prescriptions sur la protection aérienne en ce qui touche aux possibilités d'économies et à la simplification de la procédure.

¹ *L'encouragement à la construction de logements économiques.* Rapport de la Commission fédérale du contrôle des prix, publié par le Département fédéral de l'économie publique, Berne 1956.

(De l'avis de la Commission, de telles améliorations sont possibles sans que soient compromis les principes de la sécurité, de l'hygiène et de l'urbanisme).

Rationalisation

- Normalisation des principaux éléments de construction en recherchant un système de préfabrication adapté à nos propres conditions.

Recherche, formation professionnelle

- Développement et encouragement de la recherche dans le domaine de l'habitation économique.
- Enquêtes de toute nature, notamment pour la détermination des besoins en matière de logement.

Coordination et échange d'expériences

- Nécessité de coordonner tous les travaux et tous les efforts d'une façon qui permette un échange d'expériences dans tous les domaines de la construction de logements économiques.

Ces mesures doivent être appliquées en étroite collaboration entre les pouvoirs publics et l'économie privée. Ce n'est que par une *coordination de tous les efforts* que l'on réussira à résoudre à long terme le problème essentiel de l'habitation économique.

Les expériences rassemblées par quelques maîtres d'ouvrage, architectes ou entrepreneurs, sont trop peu connues des autres et ne sont pas mises à profit par eux. Ceci est d'autant plus regrettable que l'industrie suisse du bâtiment devrait pouvoir profiter des hautes capacités individuelles de chacune des branches de cette industrie. Les progrès réalisés chez nous en matière de rationalisation sont avant tout dus à l'initiative privée, alors que l'étranger possède de nombreux instituts scientifiques qui s'occupent de ces problèmes, dont l'activité est couronnée de succès et qui organisent un actif échange des expériences enregistrées dans ce domaine.

La commission estime qu'il est de toute importance que l'on combatte cette dispersion des efforts en recueillant systématiquement toutes ces expériences individuelles et en les coordonnant.

Des *centres de coordination* sont tout d'abord nécessaires sur le plan cantonal avec les buts suivants :

- seconder les communes dans la solution des problèmes qui se posent à elles et provoquer de leur part l'initiative nécessaire ;
- recommander l'achat des terrains nécessaires ;
- provoquer une adaptation des dispositions légales, règlements et prescriptions de tous genres en matière de construction ;
- attirer l'attention sur les possibilités d'abaisser le coût de construction ;
- rendre l'artisanat et les architectes conscients de l'importance des problèmes de l'habitation économique ;
- se mettre à la disposition des intéressés pour le contrôle des projets, de la qualité et de l'économie de leur exécution.

En outre, un *office central* devrait être créé sur le *plan fédéral*, dont la tâche consisterait à étudier les problèmes en rapport avec l'amélioration du logement, notamment à :

- réunir systématiquement toutes les expériences, suivre attentivement l'évolution des nouveaux procédés et encourager la recherche ;
- formuler des recommandations aux cantons et aux communes pour l'encouragement à la construction de logement à loyers modérés ;
- prendre contact avec l'étranger et les organisations internationales qui s'occupent des problèmes de l'habitation ;
- mettre à profit les expériences faites au cours de l'application des mesures d'aide financière de la Confédération ;
- étudier tout problème, rédiger toute proposition.

La *réalisation pratique de cette coordination* pourrait se faire de diverses manières : sur une base privée par exemple, par les organisations professionnelles, ou par des services officiels. Pour tenir compte de la complexité des relations en Suisse, il est recommandable de grouper les efforts privés et gouvernementaux. Ceci pourrait se faire de la façon la plus efficace en adjoignant au Bureau fédéral pour la construction de logements une commission consultative au sein de laquelle les milieux intéressés seraient notamment représentés.

Registre suisse des Ingénieurs, des Architectes et des Techniciens

Extraits du rapport annuel de 1956

Ce cinquième rapport annuel nous permet de constater la fin, dans une certaine mesure, de la période d'organisation du Registre. Pour une telle institution, une existence d'une demi-décennie ne mérite certes pas d'être célébrée ; il nous est cependant permis de jeter un regard satisfait sur les résultats obtenus jusqu'à ce jour. Il est, en effet, probablement plus difficile dans la conjoncture économique de ces dernières années que dans une période de dépression de mettre sur pied une organisation, telle que le Registre, pour la protection des titres. C'est peut-être aussi la raison pour laquelle, aujourd'hui encore, un assez grand nombre de gens appartenant aux catégories supérieures des professions techniques ont l'impression de l'inutilité des efforts et du travail accomplis. Ceux-là adoptent

naturellement à l'égard du Registre une attitude pour le moins indifférente. Dans la situation actuelle du marché du travail, alors qu'un chacun trouve sans peine un emploi à sa convenance, il faut admettre que pour ainsi dire chaque profession est exposée à un danger accru d'infiltration d'éléments indésirables.

C'est là qu'intervient notre Registre. Nous devons partout essayer d'éveiller la compréhension, de renseigner, de combattre la tiédeur et de maintenir vivace l'idée qu'une protection des titres dans les professions techniques est nécessaire. Chacun de ceux qui ont été appelés par leur association à collaborer au Registre, de quelque manière que ce soit, a le devoir d'œuvrer en faveur de la protection des titres, par ses relations et par tous les moyens dont il dispose toujours et partout.

La statistique de l'activité du Registre indique que les demandes d'inscription selon les dispositions transitoires restées en suspens n'ont pas encore toutes pu être traitées, d'autant plus que de nouvelles demandes s'y sont ajoutées. Suivant la Convention créant le Registre et le Règlement pour l'inscription, aucun terme n'est fixé à l'application des dispositions transitoires. Les associations ayant institué le Registre ne pourraient modifier ces documents sur ce point qu'en respectant un délai de déchéance prolongé. Le nombre des demandes d'inscription selon les dispositions transitoires ayant fortement diminué, le Bureau du Registre estime qu'on peut renoncer à une telle mesure. Il est d'avis, pour plusieurs motifs, qu'il est exclu de confier l'examen de ces demandes aux commissions d'experts et que les mêmes organes que jusqu'ici doivent continuer à les soumettre à un examen préalable, d'autant plus que cette tâche ne sera plus désormais aussi absorbante qu'elle l'a été. Nous espérons que les mêmes personnes se mettront encore à disposition pour ce travail et, d'avance, nous les remercions vivement de toute la peine qu'elles se donneront pour s'en acquitter.

Durant l'année écoulée, les commissions d'experts ont été très actives. Elles se sont bien familiarisées avec la procédure adoptée pour l'examen des candidats à l'inscription dans l'un des registres et ont acquis de précieuses expériences. Les commissions d'experts pour les ingénieurs civils et pour les ingénieurs électriciens ont introduit à leur tour l'exposé prescrit pour les architectes ; par ce moyen, la discussion orale est immédiatement orientée vers un domaine familier au candidat. Il est très important, comme on l'a déjà souvent répété, de se tenir à un niveau égal pour toute la Suisse et entre toutes les branches de spécialité ; cette exigence a donné lieu à d'amples discussions, vu les grandes différences constatées dans l'activité des candidats, surtout dans les domaines de la mécanique et de l'électrotechnique.

L'année dernière s'est réunie aussi pour la première fois une commission spéciale pour l'examen préalable des demandes d'inscription de techniciens mécaniciens et électriciens au bénéfice des dispositions transitoires. Des demandes d'inscription au registre des techniciens en génie civil ont été examinées en outre par la commission d'examen préalable pour les ingénieurs civils. Pour donner d'une manière générale plus d'importance aux registres des techniciens, les commissions d'experts correspondantes ont été constituées et les formules de demandes d'inscription imprimées. Le Bureau du Registre et la Commission de surveillance unanimes souhaitent l'inscription aux registres des techniciens de personnes capables qui, par des études personnelles, ont acquis une formation supérieure et obtenu des emplois correspondants. Par leur inscription, ces personnes s'obligent à respecter le code des devoirs professionnels.

La commission d'experts pour les ingénieurs mécaniciens a dû être complétée par l'adjonction de deux spécialistes du chauffage et de la ventilation. Il s'est également révélé nécessaire de créer une commission d'experts pour les ingénieurs en organisation industrielle.

Sept recours ont été interjetés l'an dernier contre des décisions des commissions d'experts. L'un de ces recours a été retiré, trois ont été liquidés, dont deux dans un sens positif ; les autres sont encore en suspens. La pratique a montré qu'il était souhaitable que la commission d'experts compétente fût représentée aux séances des commissions de recours, par son président ou par un autre délégué, avec voix consultative.

Selon le règlement de gestion, le registre imprimé doit paraître tous les deux ans. La première édition était sortie de presse en janvier 1955 et un supplément a été publié en février 1956. Les travaux préparatoires en vue de la deuxième édition, à paraître au début de 1958, ont déjà commencé. On s'efforcera de faciliter la recherche des noms dans les listes ; les ingénieurs en chauffage, de même que les ingénieurs en organisation industrielle, seront mentionnés séparément ; enfin, on tâchera de subdiviser au mieux la section des « branches diverses ». La situation financière du Registre s'est quelque peu consolidée. Néanmoins, il impose encore aux associations qui l'ont institué des charges considérables, surtout sous la forme de travail à fournir.

Dans sa dernière séance, la Commission de surveillance a décidé de répondre à un désir du Département militaire fédéral en invitant un représentant qualifié de ce dernier à assister aux séances présentant un intérêt pour lui. Rappelons ici que le Département militaire fédéral tient un double du fichier du Registre, qui serait d'un grand secours pour la mise sur pied d'une organisation technique en cas de besoin.

On avait déjà montré plus tôt, par les exemples d'autres professions, que nous n'étions pas seuls, dans les professions techniques, à vouloir créer de l'ordre par l'institution d'un registre. Récemment, les établissements privés d'enseignement ont résolu à leur tour d'instituer un registre des écoles. Chacun de ces registres doit, dans son domaine, contribuer à la sûreté du droit, protéger la bonne foi des gens et servir à renseigner le public. Nous croyons pouvoir prétendre que notre Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens satisfait à ces exigences.

Aussi faut-il espérer que ce Registre continuera à se développer, grâce à la collaboration sincère à nos efforts de toutes les sphères et de toutes les personnes intéressées. De cette manière, il pourra revendiquer la place qui lui revient dans la vie publique.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans exprimer mes sincères remerciements à toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont travaillé pour notre Registre. Je souhaite qu'il bénéficie à l'avenir également de leur collaboration.

Winterthour, février 1957.

Registre suisse des ingénieurs,
des architectes et des techniciens :

Le président : H. C. EGLOFF.

Relations internationales

A. Confédération internationale des cadres

Les progrès du développement technique et scientifique auquel nous assistons aujourd'hui ont pour conséquence une augmentation continue du nombre et de la responsabilité sociale et économique des cadres. Sous ce terme, il faut entendre les employés qui occupent des postes de

responsabilité dans l'industrie et l'administration, c'est-à-dire des postes comportant isolément ou conjointement, commandement, responsabilité, initiative.

Prenant conscience du rôle toujours plus important qu'ils sont amenés à jouer, les cadres de la plupart des pays de l'Europe occidentale ont senti le besoin de s'organiser tant sur le plan national qu'international pour avoir

une représentation commune et se faire entendre. C'est ainsi que la « Confédération internationale des cadres » (CIC), dont le siège est à Paris, 30, rue de Gramont, coordonne l'action de deux catégories de groupements de cadres, à savoir :

- des *Fédérations nationales de cadres* telles que la « Confédération générale des cadres en France »,
- des *Fédérations internationales professionnelles* telles que la « Fédération internationale des cadres de la chimie et industries annexes » (FICCIA).

La CIC groupe les organisations de cadres appartenant aux pays suivants : Allemagne de l'ouest, Autriche, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas. La Suisse y participe par l'intermédiaire de l'Association suisse des chimistes qui fait partie de la FICCIA. Il est à relever que c'est un de nos compatriotes, M. A. Ferrero, qui est président de la FICCIA et membre du comité de direction de la CIC. Ce comité s'est réuni à Genève les 24 et 25 novembre dernier et s'est occupé, en particulier, de la position que prendra la CIC lors de la 3^e session de la « Commission consultative des employés et des travailleurs intellectuels » de l'Organisation internationale du travail (OIT) dont la réunion est prévue à Genève du 1^{er} au 13 avril prochain, et qui a inscrit à son ordre du jour le problème des conditions de travail du personnel technique et des cadres dans l'industrie, à l'exclusion du personnel de direction.

Relevons que le problème de la représentation des cadres en Suisse a été mis à l'ordre du jour des études du Groupe des ingénieurs de l'industrie de la S.I.A.

B. L'ingénieur et l'Europe

La publication des rapports généraux de la FEANI, Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs, parus dans le numéro spécial de septembre 1956 du Bulletin S.I.A. nous dispense d'insister sur le rôle de l'ingénieur dans la construction de l'Europe. Sa participation à l'organisation de notre continent et sa collaboration avec les organismes fédéralistes européens existants sont indispensables.

Cette opinion de l'ingénieur est aussi celle du « Centre international de formation européenne » (CIFE) qui poursuit le double but d'informer les différents milieux sociaux des problèmes européens et de former des « Européens », conscients de leurs responsabilités et de leurs intérêts communs.

Le CIFE organise des stages de huit jours dans diverses régions de France à l'intention de tous les Européens.

L'enseignement est dispensé par une trentaine d'universitaires, ainsi que par quelques hommes politiques, hauts fonctionnaires, experts, choisis en fonction de leurs compétences.

Des travaux pratiques permettent aux stagiaires non seulement de faire preuve d'initiative et d'activité, mais encore de mieux se connaître et de mieux se comprendre. Chaque cours est suivi de discussions, voire de débats organisés.

Tous les candidats agréés par le Centre international de formation européenne peuvent solliciter une bourse complète assurant la gratuité du voyage (en 2^e classe) et du séjour.

Le CIFE organise cette année les stages généraux et spéciaux suivants :

- du 14 au 20 avril, à La Brévière, près Compiègne, réservé aux instituteurs et professeurs de toutes les catégories et tous les degrés d'enseignement ;
- du 5 au 11 mai, à Toulouse ;
- du 26 au 1^{er} juin, à Nice ;
- du 16 au 22 juin, à Marseille, réservé aux cadres et employés des transports : air, fer, transports routiers et fluviaux ;
- du 7 au 13 juillet, à Saint-Claude, réservé aux syndicalistes.

La participation des ingénieurs à ces stages est vivement recommandée. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Jean Richard (S.I.A.), président de la Section genevoise de l'Union européenne des fédéralistes, chemin des Ouches 6, Genève.

C. FEANI (Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs)

Le Comité de direction et le Comité d'ingénieurs pour la promotion de l'idée européenne ont tenu à Paris, le 2 février 1957, une réunion commune.

Ils ont entendu le rapport du secrétaire général qui a notamment porté sur l'activité du Conseil de l'Europe, sur les relations de la FEANI avec les diverses organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, et sur le travail mené en commun avec ces divers organismes.

Ils ont ensuite poursuivi l'étude du projet de création d'une distinction honorifique « Pro Europa » de la FEANI et abordé l'examen des conditions dans lesquelles pourrait être réalisée et fonctionner une école européenne des sciences appliquées.

Après avoir décidé de saisir l'Union des associations techniques internationales de la question du langage technique commun soulevée au congrès de Zurich, les deux comités sont convenus de se réunir, au début de mai, à Strasbourg, à l'occasion de la neuvième session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Le Comité de direction a en outre tenu, le même jour, une séance spéciale au cours de laquelle il a approuvé les comptes de l'exercice 1956 et le projet de budget de la Fédération pour 1957 et pris la décision d'organiser à Bruxelles, en 1959, le prochain congrès de la FEANI.

Ces réunions des comités avaient été précédées la veille d'une journée d'information organisée par l'Organisation européenne de coopération économique et l'Agence européenne de productivité à l'intention des ingénieurs de la FEANI présents à Paris. Le programme de cette journée, arrêté d'un commun accord entre l'OECE et la FEANI, a été développé par des fonctionnaires particulièrement compétents. Parmi les questions traitées, on doit signaler : la zone de libre échange, le problème européen de l'énergie, l'action commune des pays de l'OECE dans le domaine de l'énergie nucléaire, le rôle de l'Agence européenne de productivité, la recherche coopérative et l'automation.

D. UIA (Union internationale des architectes)

Faute de place, les informations concernant l'activité de l'UIA sont reportées au prochain numéro. Signalons toutefois que le congrès de l'UIA à Moscou a été renvoyé d'une année ; il aura donc lieu en 1958.

Communications du secrétariat général

A. Prochaines réunions de la S.I.A.

A. Assemblées

21/22 septembre 1957, à Lucerne :
Assemblée des délégués et assemblée générale.

B. Journées d'études

Automne 1957, à Lausanne :
Journées d'études sur la construction des routes.

Février 1958 (probablement), à Zurich :

Journées d'études sur les nouvelles connaissances dans le domaine du ciment et du béton (organisées par le Groupe des ingénieurs des ponts et charpentes, en collaboration avec l'Association suisse pour l'essai des matériaux et le Comité national suisse des grands barrages).

Printemps 1958 (probablement) :

Journées d'études sur la construction de machines hydrauliques (organisées par le Groupe professionnel des ingénieurs mécaniciens).

B. Assemblée annuelle (22e séance) de la commission suisse pour l'échange international de stagiaires, le 12 février 1957, à Berne

Pour la première fois depuis 1947, le *total des échanges* est « déficitaire » pour la Suisse, c'est-à-dire que le nombre des stagiaires étrangers admis en Suisse en vertu des accords en vigueur (1011) a été plus grand que celui des stagiaires suisses admis dans d'autres pays (922). L'évolution des échanges avec l'Allemagne est quelque peu fâcheuse. Alors que le contingent pour ces échanges était fixé à 200 personnes, 598 stagiaires de nationalité allemande ont été admis chez nous, cependant que 109 Suisses (avant tout romands) se rendaient en Allemagne. Quant aux échanges avec la France, la proportion est inverse (73 contre 429, le contingent étant cependant fixé à 500 personnes).

En ce qui concerne plus particulièrement les *professions techniques*, 85 étrangers (4 architectes, 32 ingénieurs, 24 techniciens, 16 dessinateurs, 5 chimistes et 4 autres) ont été admis comme stagiaires en Suisse en vertu des accords, qui ont permis, en revanche, à 107 de nos nationaux de faire un stage à l'étranger (18 architectes, 14 ingénieurs, 21 techniciens, 44 dessinateurs, 9 chimistes). La plupart des Suisses (57) se sont rendus en France. Le plus grand nombre de stagiaires étrangers reçus en Suisse (22) provenait des Pays-Bas.

C. La S.I.A. au service de chaque membre

Editions :

Normes pour le bâtiment (conditions et modes de méttré pour les travaux de construction, normes techniques).
Règlements et tarifs d'honoraires.
Principes pour l'organisation de concours.
Formules de contrats et de devis.
Règlement de procédure en matière d'expertises et d'arbitrages.
Directives concernant les conditions de travail des ingénieurs.
(La liste complète peut être obtenue au secrétariat général).

Faveurs :

25 % de rabais sur les éditions de la S.I.A. (voir ci-dessus).

Env. 40 % sur les volumes de « La maison bourgeoise en Suisse ».

Env. 20 % sur les abonnements aux organes officiels de la Société :

Revue polytechnique suisse (Schweizerische Bauzeitung) ;

Bulletin technique de la Suisse romande.

30 % sur les taxes du Service technique suisse de placement.

10 % de rabais spécial, en plus du rabais de durée, sur les contrats d'assurances-accidents individuelles et collectives auprès de la « Zurich » et de la « Winterthur ».

Secrétariat général :

Service de renseignements et avis, donnés en collaboration avec les commissions compétentes, en matière d'application des normes, tarifs d'honoraires, contrats, règlement d'arbitrage et directives de la Société, ainsi que, d'une manière générale, sur les questions juridiques, économiques et sociales en rapport avec l'exercice des professions techniques universitaires.

(Extraits de « *Buts et activités de la S.I.A.* », réédité par le Secrétariat général en janvier 1956.)

D. Nations Unies, assistance technique

On nous signale fréquemment des postes d'ingénieurs ou architectes conseils à pourvoir, pour une durée déterminée, dans des pays sous-développés.

Nous prions les ingénieurs et architectes qui s'intéressent à une telle activité de se mettre en relation avec le secrétariat général.

Mutations

du 10 juillet 1956 au 26 février 1957

A. Admissions

			Section
Hächler, R.	ing. civil	Zurich	Argovie
Probst, P.	architecte	Aarau	Argovie
Bose, D.	ing. électr.	Baden	Baden
Eiberle, K.	ing. forestier	Baden	Baden
Hitz, E.	architecte	Nussbaumen	Baden
Jaquet, A.	ing. chim.	Zurzach	Baden

			Section
Jenny, E.	ing. méc.	Wettingen	Baden
Koch, W.	ing. électr.	Ennetbaden	Baden
Niesz, H. A.	architecte	Ennetbaden	Baden
Paul, H.	ing. électr.	Wettingen	Baden
Strotzky, O.	ing. civil	Zurich	Baden
Vafiadis, G.	ing. électr.	Baden	Baden
Wehrlin, M.	ing. méc.	Ennetbaden	Baden
Ackermann, G.	architecte	Riehen	Bâle
Barz, H.	architecte	Bâle	Bâle

		Section	Section	
Boos, W.	architecte	Bâle	Bänziger, D. J.	ing. civil
Bürgin, E.	architecte	Bâle	Berchtold, P.	ing. méc.
Grob, M.	ing. méc.	Bottmingen	Biro-Ascher, A.	architecte
Otto, R. G.	architecte	Liestal	Bischof, R.	ing. électr.
Studer, H.	ing. civil	Bâle	Bossart, W.	architecte
Wackernagel, K.	architecte	Bâle	Chausson, J. S.	ing. forestier
Zoller, P. P.	ing. méc.	Bâle	Colomb, P.	chimiste
Bianchetti, F.	ing. civil	Bienne	Fasnacht, L. Ph.	architecte
Bühlmann, A.	ing. rural	Steffisburg	Flatt, F.	ing. méc.
Chappuis, A.	ing. électr.	Berne	Ganz, A.	ing. électr.
Colombi, L.	architecte	Thoune	Gerecke, E.	ing. électr.
Eggenschwyler, W.	ing. civil	Brügg	Guyer, E.	architecte
Gabriel, M.	physicien	Berthoud	Guyer, R.	architecte
Haag, E.	ing. forestier	Berne	Haldimann, F.	ing. forestier
Itten, J.	architecte	Berne	Heierli, R.	ing. civil
Künzle, F.	ing. forestier	Berthoud	Herzig, Ch.-J.	ing. civil
Müller, H.	ing. civil	Köniz	Hopf, H. J.	ing. méc.
de Raemy, L.	ing. méc.	Berne	Jacky, W.	ing. civil
Raz, A.	ing. rural	Berne	Jacot-Descombes, M.	ing. électr.
Borel, F.	ing. forestier	La Ch.-de-F.	Kraft, P.	ing. électr.
Faessler, R.	architecte	La Ch.-de-F.	Krüger, H.	ing. électr.
Bertoli, J.	architecte	Genève	Leuzinger, H. G.	architecte
Casanova, A.	architecte	Genève	May, M.	ing. forestier
de Chambrier, H.	ing. électr.	Genève	Müller, H.	architecte
Charbonnier, G.	physicien	Genève	Pestalozzi, G.	ing. civil
Cottier, J. P.	architecte	Genève	Pfenniger, R.	ing. civil
Damay, M.	architecte	Genève	Pfleghard, U.	ing. civil
Deschamps, P.	ing. civil	Genève	Rahm, P.	architecte
Escoffey, E.	ing. méc.	Genève	Rüegg, W.	architecte
Niethammer, J. G.	ing. méc.	Genève	Spycher, E.	ing. civil
Olivet, J.	architecte	Genève	Stamm, H.	ing. rural
Strub, W.	architecte	Genève	Straube, E.	ing. méc.
Wagner, R.	architecte	Genève	Studer, A.	architecte
Jenatsch, J.	ing. rural	Safien-Thalk.	Walser, A.	ing. rural
Waser, K.	ing. électr.	Coire	Werfeli, R.	ing. rural
Wieland, Ch.	ing. forestier	Coire	Wespi, A.	architecte
Willi, U.	ing. électr.	Coire	Ziegler, A.	ing. électr.
Isch, H.	ing. électr.	Neuchâtel	Kind, R.	ing. forestier
Kartaschoff, P.	ing. électr.	Neuchâtel	Oppiger, H.	ing. forestier
Bendel, B. M.	architecte	St. Margrethen	Schneider, M.	ing. forestier
Klingler, V.	architecte	Saint-Gall	Wyssling, G.	ing. rural
Zimmerli, B.	architecte	Arbon	Zehntner, K.	ing. forestier
Huber, A.	ing. forestier	Schaffhouse	Zeller, E.	ing. forestier
Naeff, U.	ing. méc.	Beringen	Eggli, W.	ing. forestier
Walter, R.	ing. forestier	Löhningen	Koch, J. L.	ing. civil
Ryter, H.	ing. forestier	Soleure	Romanowsky, W.	architecte
Andreotti, R.	ing. rural	Locarno	Spring, A.	ing. civil
Cattaneo, C.	ing. civil	Massagno	Tessin	architecte
Huber, A.	architecte	Massagno	Tessin	
Moggi, J.	ing. civil	Romanshorn	Thurgovie	
de Kalbermatten, J.	ing. forest.	Martigny	Valais	
de Kalbermatten, J. M.	chimiste	Viège	Valais	
Capua, R.	ing. électr.	Lausanne	Vaudoise	
Chéhab, D.	ing. électr.	Cressier	Vaudoise	
Cocchi, G.	architecte	Lausanne	Vaudoise	
Fotopoulos, A.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise	
Grand, P.	architecte	Lausanne	Vaudoise	
Lugrin, H.	ing. méc.	Ecublens	Vaudoise	
Million, C.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise	
Mingard, A.	architecte	Bussigny/Mges	Vaudoise	
Otten, F. A.	ing. civil	Genève	Vaudoise	
Perret-Gentil, A.	ing. civil	Cossonay	Vaudoise	
Perret, R.	physicien	Pully	Vaudoise	
Petrovitch, N.	architecte	Lausanne	Vaudoise	
Porret, E.	architecte	Lausanne	Vaudoise	
Richter, M.	architecte	Berne	Vaudoise	
Ritter, E.	ing. électr.	Lausanne	Vaudoise	
Sarrasin, Ph.	ing. civil	Le Mont/Laus.	Vaudoise	
Sartoris, A.	architecte	Lutry	Vaudoise	
Schaffner, H.	architecte	Lausanne	Vaudoise	
Van Bogaert, G.	architecte	Lausanne	Vaudoise	
Veuve, L.	architecte	Lausanne	Vaudoise	
Vittone, R.	architecte	Lausanne	Vaudoise	
Kopczynski, Z.	ing. méc.	Emmenbrücke	Waldstätte	
Locher, K.	physicien	Altdorf	Waldstätte	
Maeder, F.	architecte	Lucerne	Waldstätte	
Spinnler, G.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour	
Appenzeller, R.	architecte	Zurich	Zurich	
			Bolliger, F.	ing. civil
			Bourgeois, J. J. A.	ing. méc.
			Niesz, H.	ing. électr.
			Hohloch, J.	ing. civil
			Hünernerwadel, Th.	architecte
			Légeret, A.	ing. civil
			Beetschen, H.	ing. civil
			Egger, M.	architecte
			D'Espine, M.	ing. méc.
			Tschäppät, A.	architecte
			Hartmann, N.	architecte
			Eggenschwyler, A.	ing. civil
			Ehrenperger, O.	architecte
			Gaillard, E.	ing. électr.
			Oyex, C.	ing. civil
			Schmidt, R. A.	ing. électr.
			Waetjen, H.	ing. méc.
			Güdel, Th.	ing. civil
			Pfeiffer, W.	ing. civil
			Kugler, E.	ing. civil
			Messer, M.	ing. électr.
			Rohn, A.	ing. civil
			Von Tobel, G.	architecte
			Etter, E.	ing. civil
			Meier, J.	architecte
			Blaser, H.	architecte

B. Décès